



SUPERPOSITIONS BUDGETIVORES

Des informations récentes, émanant des hautes instances de notre pays, ont fait allusion à une situation « d'empilage » de superposition de fonctions dont l'aménagement pourrait être source d'économies.

Ont été citées, certaines sous-préfectures, des services de collectivités territoriales, les agences de l'administration et certains commentateurs à ce sujet ont évoqué l'image du « mille-feuille ».

Dans le contexte où agit et évolue notre Association, indépendante et bénévole, nous ne devons pas courir le risque d'assister à des empilages de moyens d'actions redondants et parallèles mis en place par nos plus proches interlocuteurs avec qui nous coopérons dans le meilleur esprit : CCI et le Grand Lyon.

Les composantes de l'environnement dans lequel nous apportons des services aux entreprises de Mi-Plaine depuis plus de 40 ans (Elus nationaux et du Conseil Général, Communautés de Communes, Municipalités, CCI, Forces de police et gendarmerie) nous témoignent leur intérêt et reconnaissent notre utilité.

Aussi dans ce contexte, nous tenons bien sûr pour l'avenir, à ce que nos actions se pérennisent et ne soient pas phagocytées, car notre raison d'être pourrait, à terme, être mise en cause.

Il serait dommage de remplacer du bénévolat par du « budgétisé » et cela quelque soit l'origine des recettes (impôts ou contributions professionnelles).

Nous sommes conscients des limites de nos moyens, de notre situation « à cheval » sur 2 Communautés de Communes et du fait que nous ne pouvons parler qu'au nom de nos adhérents, mais cela n'altère en rien notre détermination.

L'excellence de nos rapports avec nos interlocuteurs que sont la CCI et le Grand Lyon, doit nous permettre de bien nous situer, de bien définir les actions et implications respectives, car le but de nos démarches est commun et d'une importance incontestable.

Louis BEAU